



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

manuels et fournitures

Question écrite n° 97529

Texte de la question

M. Bernard Gérard alerte M. le ministre auprès de la ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, chargé des affaires européennes, sur l'incompréhension voire l'indignation qui s'exprime suite à la publication par la Commission européenne à plus de 3 millions d'exemplaires d'un agenda 2011 à destination des classes de seconde de l'Union européenne. En effet, cet agenda omet les fêtes chrétiennes alors même que les fêtes juives, hindoues, sikhs et musulmanes sont mentionnées. Cette absence interpelle. Si l'Union européenne est bien entendu laïque, elle ne peut nier ses racines chrétiennes et nombreux de ses ressortissants sont chrétiens. Elle se doit d'être fidèle à sa devise "Unie dans la diversité". Dès lors, pourquoi ne pas citer les fêtes de cette religion au même titre que les autres ? Si les fêtes chrétiennes, les valeurs qui y sont rattachées ne sont pas exclusives des autres, elles méritent le même égard. Il le remercie donc de lui faire part de sa position sur cet impair qui ne peut laisser sans réaction.

Texte de la réponse

Plusieurs voix se sont légitimement émues de l'absence de référence aux principales célébrations chrétiennes dans l'agenda Europa 2010-2011 diffusé récemment par les services de la Commission européenne. Comme le relève justement l'honorable parlementaire, cet « oubli » est difficilement explicable lorsque les fêtes d'autres confessions religieuses y sont au contraire mentionnées et expliquées. Son prédécesseur, Laurent Wauquiez, avait directement saisi le commissaire John Dalli sur ce sujet. Cette omission est d'autant plus dommageable que l'agenda Europa demeure un outil utile d'information sur l'Europe. Il s'agit en effet d'un agenda scolaire destiné aux élèves de l'Union européenne leur permettant non seulement d'inscrire leurs devoirs de classe, mais également de prendre connaissance, à travers un important appareil à vocation pédagogique, d'informations relatives à l'Europe, son histoire, son fonctionnement et les politiques qu'elle met en oeuvre. La Commission a admis qu'il s'agissait là d'une erreur regrettable et qui ne résultait en aucun cas d'une politique discriminatoire. Un corrigendum ainsi qu'une lettre d'excuse ont été envoyés par les services de la Commission aux différents établissements scolaires ayant reçu cet agenda afin d'indiquer que cette erreur serait réparée en vue de l'édition 2011-2012, actuellement en cours de préparation. Nous ne souhaitons pas mettre en doute la bonne foi de la Commission. Aussi prenons-nous bonne note de son intention de corriger son erreur dans les prochaines éditions.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Gérard](#)

Circonscription : Nord (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97529

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Affaires européennes

Ministère attributaire : Affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 janvier 2011, page 101

Réponse publiée le : 9 août 2011, page 8523